

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Vu l'avis de la commission des moyens et des finances du 12 décembre 2025.

Délibération n° 109- 2025 – Délibération rectifiée

3 – Budget rectificatif 2025

Membres en exercice : 36

Votants : 34

Présent.es : 22

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 10

Contre : 5

Pour : 29

Document en annexe : budget rectificatif 2025

Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent le budget rectificatif 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :

Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :